



LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

**BONNIERES**

Site de la commune: <http://www.mairie-bonnières.fr>

## **Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal n°6 du 9 novembre 2016**

Le 9 novembre 2016, à dix-neuf heures et trente minutes, se sont réunis à la mairie, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Madame BIZET Franciane, Maire, et sous sa présidence.

Etaient présents : Mesdames AUBRY, BERGHEAUD, HIBERTY, HUBERT et OOSTHOEK Messieurs DANIEL, GRISELLE, LAMASSET et PACOT

Secrétaire de séance: Monsieur LAMASSET

Madame le maire propose d'inscrire deux points complémentaires à l'ordre du jour concernant :

- 1) : l'adhésion de la Commune de Saint Aubin en Bray au sein du SIE Bassin de Natation de Savignies
- 2) : décision modificative budgétaire n°3.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'inscrire ces deux points complémentaires à l'ordre du jour.

### **1°/ Point sur les travaux 2015 et 2016 :**

Monsieur GRISELLE présente les devis des entreprises retenues lors de la commission du 12 octobre 2016 pour les travaux suivants :

- **Réfection de la rue des Potiers** : entreprise OISE TP pour un marché de travaux de 24 997.50 € HT. (Travaux prévus sur deux ans, la première année le renforcement de la chaussée et la deuxième année le gravillonnage).
- **Désamiantage du garage communal** : entreprise EURODEM pour un montant de 5 760.00 € TTC,
- **Remplacement de la toiture du garage communal** : entreprise GARNIER pour un montant de 4 154.70 € TTC,
- **Volets du logement communal** : entreprise GARNIER pour un montant de 605.00 € TTC,

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces propositions pour les travaux ci-dessus qui débiteront en 2017.

En ce qui concerne les travaux de l'électricité du logement communal, la rénovation des calvaires rue des Potiers et route de Dieppe, l'accessibilité de la mairie, la sécurisation rue des Potiers, la rampe du sentier de l'église, la peinture de la glissière rue des Potiers ; ceux-ci feront l'objet d'une réalisation en 2017. Une étude afférente au renforcement de la sécurité route de Dieppe sera menée en 2017.

D'après l'étude menée en commission suite aux réponses au questionnaire distribué pour la sécurisation de la rue des Potiers (du carrefour de la rue du Mont jusqu'à la sortie du village direction Lhéraule), il ressort que la majorité des réponses s'orientent vers la mise en place de panneaux « sécurité enfant ». Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour ces aménagements et opte également pour l'installation d'une zone à 30 km/h sur cette voie.

### **2°/ Colis de Noël :**

Cette année 37 personnes dont les deux agents communaux bénéficieront d'un colis de fin d'année d'une valeur de 25.00 €. Le colis sera offert aux personnes concernées lors de la fête de Noël organisée dimanche 18 décembre à la salle des fêtes de Crillon à 15h00. Les personnes indisponibles ce jour-là viendront le retirer en mairie. Un jouet sera offert par la commune aux enfants du personnel. La commune servira, à cette occasion, un goûter accompagné d'une boisson.

### **3°/ Revalorisation du loyer communal :**

En application du nouvel Indice de Référence des Loyers du 4ème trimestre 2016, le Conseil Municipal vote, l'unanimité des membres présents, l'augmentation du loyer qui passera à 385 € par trimestre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **4°/ Adhésion de la Commune de Saint Aubin en Bray au sein du SIE Bassin de natation de Savignies :**

Considérant que le conseil syndical a décidé à la majorité l'adhésion de la Commune de Saint Aubin en Bray représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants.

La commune de Saint Aubin en Bray participera à la contribution des communes en fonction du barème fixé par le syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider l'adhésion de la Commune de Saint Aubin en Bray au sein du SIE Bassin de Natation de Savignies.

### **5°/ Décision modificative budgétaire n°3 :**

Compte tenu de l'insuffisance de crédits inscrits à l'article D6411 « personnel titulaire », Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déplacer 1 500.00 € du compte D615221 « Bâtiments publics » pour l'affecter au compte D6411. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette opération budgétaire.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le Maire présente trois demandes formulées par :

- Monsieur Grégory COCAGNE qui fait part, en Conseil Municipal, des dégâts engendrés par la pluie dans une partie de son habitation, suite aux inondations. Le Conseil Municipal lui propose qu'une étude soit menée au préalable.
- Monsieur BERBOUCHA qui voudrait transformer le classement d'une parcelle actuellement en zone NC en zone Urbanisable. Sa demande sera examinée lors de l'élaboration du PLUi.
- Madame LEMONNIER qui sollicite l'autorisation d'installer un conteneur dans son terrain. Ce que n'interdit pas le POS de la commune. Une réponse lui sera faite en ce sens.

Monsieur LAMASSET présente au Conseil Municipal les relevés de vitesses enregistrées par les radars pédagogiques. Les relevés témoignent d'une légère diminution de la vitesse des automobilistes sur la D133.

Pour toute question liée à l'entretien de la commune, il est préférable de vous adresser à monsieur LAMASSET, adjoint délégué chargé de l'organisation de l'entretien plutôt qu'à l'employé communal directement. Le responsable se chargera de transmettre, s'il y a lieu, les consignes d'intervention à l'employé communal. En cas d'absence de l'adjoint, il suffit de contacter le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint.

**Dates à retenir :** - **Vœux du Maire le samedi 14 janvier 2017** après midi dans la salle de réception de la mairie

- Il n'y aura **pas de permanence le vendredi 30 décembre 2016** en raison des congés de la secrétaire de Mairie. **Une permanence exceptionnelle réservée aux dernières inscriptions sur les listes électorales aura lieu le samedi 31 décembre 2016 de 11h00 à 12h00. Pour rappel, avant cette date limite, les nouveaux habitants qui doivent effectivement s'inscrire sur la liste électorale peuvent venir en mairie aux heures de permanences chaque vendredi de 16h30 à 18h30.**

*Petit complément d'information à la demande de madame AUBRY concernant le point N° 2 du précédent Conseil Municipal du 28 septembre 2016. Lors du vote relatif au transfert de la compétence partielle de la voirie communale à la CCPV, le conseil municipal s'est exprimé à 4 voix pour (Mmes OOSTHOEK et BERGHEAUD, Mrs DANIEL et LAMASSET) et 6 abstentions (Mmes AUBRY, BIZET, HIBERTY, HUBERT et Mrs PACOT et GRISSELLE).*

Séance levée à 21h40

Le Maire,  
F.BIZET